

Baby-sitter : un travail déclaré

Il est important de déclarer votre baby-sitter pour :

- Être en règle vis-à-vis de la loi (le travail au noir est interdit !)
- Permettre à votre employé(e) de bénéficier de tous ses droits sociaux
- Être couvert en cas d'accident.

Pour cela, deux moyens :

- ✓ **Le Chèque Emploi Service Universel (CESU)**
① plus d'informations sur le site : www.cesu.urssaf.fr,
- ✓ **Une déclaration classique** par le biais d'un contrat de travail rédigé par vos soins et envoyé à l'URSSAF,
① plus d'informations sur la Convention collective du particulier employeur consultable sur www.fepem.fr

Tarifs

Il n'existe pas de taux officiel de rémunération pour le baby-sitting. La loi vous impose donc de respecter au minimum le taux horaire du SMIC en vigueur (soit 9,40 € brut au 1er juillet 2012).

Travail effectif ou présence responsable ?

- ✓ Le temps de **travail effectif** correspond à une présence active auprès de l'enfant : jeux, soins, bain, repas, sortie...
- ✓ Le temps de **présence responsable** désigne les heures où le ou la baby-sitter peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu (pendant la sieste...)

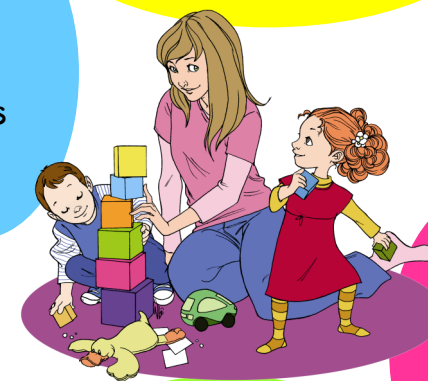
Pour information, une heure de présence responsable équivaut à 2/3 de travail effectif.



Opération : Baby-sitting

Un service gratuit de mise en relation entre

les
parents



les
jeunes

sur Décines !

Informations et inscriptions

Espace-Jeunes

place Henri Barbusse

69150 DECINES

☎ 04 37 42 10 20

www.decines.fr

L'Espace-Jeunes vous accueille

Lundi-mercredi-vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi : 9h-12h30 / 14h-19h

Jeudi : 14h-17h30 (fermé le matin)

Accès : Bus n°16, arrêt *Décines-Eglise*

Illustration : Nauriel - Réalisation : Espace-Jeunes - © Ville de Décines

Decines.fr

DECINES

L'opération baby-sitting, c'est quoi ?

C'est un service gratuit de mise en relation entre parents et jeunes baby-sitters dans votre ville !

Les jeunes intéressés, de plus de 16 ans, s'inscrivent à l'Espace-Jeunes en donnant leurs disponibilités et leurs motivations.

Les parents intéressés s'inscrivent également en précisant leurs besoins et leurs attentes.



L'Espace-Jeunes n'est pas
l'employeur des baby-sitters
et ne fixe
aucun tarif !!!

L'Espace-Jeunes s'occupe de vous mettre en lien et vous sert de lieu-ressources pour trouver des informations sur la législation, les modes de paiement, les modalités administratives...

Comment ça marche ?

Pour
les jeunes

Devenir baby-sitter, c'est trouver un job pour gagner un peu d'argent mais c'est surtout garder des enfants...
Et ça, ce n'est pas rien !

Quelques ingrédients pour devenir un parfait baby-sitter :

- Prenez une dose de bonne humeur et de ponctualité, une pincée de patience et un zeste de disponibilité et inscrivez-vous sur notre fichier
- Laissez reposer en attendant que les parents intéressés vous contactent
- Rappelez les parents qui vous laissent un message afin de les rencontrer
- Honorez tous les RV pris avec eux
- Et enfin, pour mettre toutes les chances de votre côté, soyez poli, souriant et surtout : restez vous-même !

Dans le cadre de votre inscription au fichier baby-sitting, vous devrez impérativement suivre un temps d'information collective sur la législation, vos droits et vos devoirs, le développement de l'enfant, la sécurité...

Pour
les parents

Embaucher un(e) baby-sitter, c'est trouver un mode de garde occasionnel après l'école, en soirée ou le mercredi mais c'est surtout établir une relation de confiance avec un jeune qui va passer du temps avec vos enfants...
Et ça, ce n'est pas rien !

A l'Espace-Jeunes, vous pourrez vous inscrire sur notre fichier et consulter plusieurs profils qui correspondent à votre demande.

A vous de contacter les baby-sitters qui vous intéressent, de les rencontrer et de trouver la perle rare pour vous mais surtout pour vos enfants !

N'oubliez pas que les baby-sitters ne sont pas des professionnels de l'enfance, mais des jeunes motivés, parfois débutants qui attendent de vous des recommandations claires... et qui requièrent surtout toute votre confiance !

N'hésitez pas à aborder avec eux la question du tarif pour éviter tout malentendu.

L'Espace-Jeunes reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.